

Vous avez observé un lynx, un loup, ou des indices de leur présence
CONTACTEZ RAPIDEMENT VOTRE CORRESPONDANT RESEAU
- département du Gard -

Office Français de la Biodiversité du Gard :

04 66 62 91 10

19bis avenue du Général Camille Martin
30190 LA CALMETTE - sd30@ofb.gouv.fr

Les caractéristiques de votre observation seront relevées sur un formulaire adapté au type d'indice (observation visuelle, trace/empreinte, fèces, poil, carcasse de proie sauvage, urine, dépouille, sang).

Les différents critères pourront alors être analysés.

En fonction des éléments recueillis, l'indice pourra être expertisé :
retenu, non retenu ou invérifiable.

Autres personnes ayant reçu la formation de correspondants dans le Gard : éleveurs, chasseurs, scientifiques, louvetiers, parc national des Cévennes, ONF, DDTM

Éleveur ou berger, si **votre TROUPEAU domestique vient d'être ATTAQUÉ** (animaux tués avec des traces de morsures ou de consommation fraîches et/ou animaux blessés présentant des traces de morsures) avec la possibilité qu'il puisse s'agir d'une attaque de loup,
CONTACTEZ RAPIDEMENT le numéro de messagerie :

04 66 62 63 63

et laisser sur le répondeur les informations suivantes :

- vos nom et prénom,
- vos coordonnées téléphoniques,
- la commune et le lieu-dit où le dommage a eu lieu,
- le nombre d'animaux blessé et tués,
- toute information que vous jugez utile d'apporter.

*répondeur
interrogé régulièrement
par la DDTM et l'OFB.
Un agent vous contactera
pour effectuer un constat
du dommage subi.*

Coordination départementale :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Gard - Patrice BENOIT
patrice.benoit@gard.gouv.fr - 04 66 62 65 16

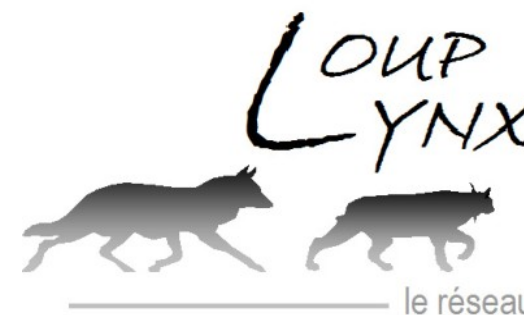
<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Grands-predateurs/>



Promeneurs
Agriculteurs
Naturalistes
Chasseurs
Automobilistes
Forestiers ...

Vous avez observé un **lynx**, un **loup**,
ou des indices de leur présence.

Contactez rapidement les correspondants
du réseau :



Vos observations sont précieuses pour suivre
l'évolution de la présence de ces espèces.

Les **correspondants du Réseau Loup - Lynx** ont suivi une formation pour identifier les indices de présence du loup et du lynx. Ils recueillent vos observations sur des formulaires adaptés et les transmettent au coordinateur départemental. Ils peuvent vous apporter également toutes informations sur ces espèces.

Le Réseau est désormais implanté sur tout le territoire national.

Les données collectées sont analysées par l'**Office Français de la Biodiversité** et rapportées dans les bulletins d'information du réseau disponibles à l'adresse précisée à la fin du document.

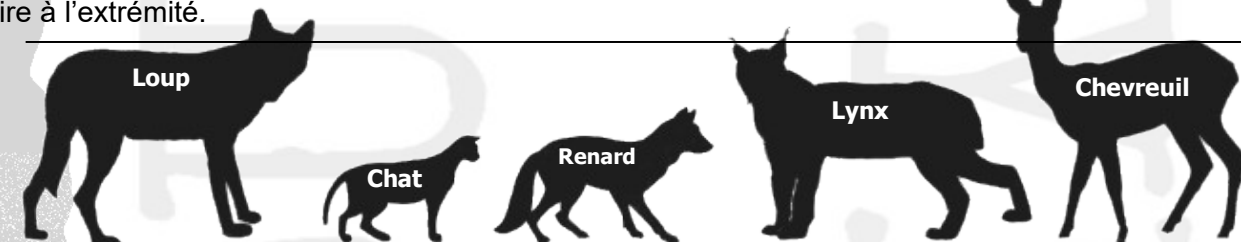
Vous observez un loup, un lynx, vous découvrez un indice de leur présence :
CONTACTEZ RAPIDEMENT UN CORRESPONDANT DU RESEAU



Loup

hauteur au garrot 60 à 80 cm,
allure haut sur patte,
pelage gris à roux, zones sombres sur le dos, flancs et dessous plus clairs, joues blanches,
poids 20 à 40 Kg,
Tête large, oreilles courtes plutôt arrondies, queue touffue de 30 à 45cm noire à l'extrémité.

Des confusions sont régulièrement enregistrées entre le loup et certaines races de chien.



Observations visuelles

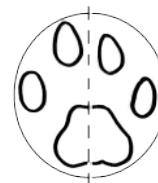
hauteur au garrot 50 à 70cm,
allure haut sur patte, pattes larges,
pelage roux en été, plus sombre en hiver, plus ou moins tacheté de noir,
poids 17 à 30 Kg
Queue courte (25cm) avec manchon noir, Pinceaux de poils sur les oreilles.

Lynx

Des confusions sont régulièrement enregistrées entre le lynx et les chats domestiques ou forestiers.

Empreintes et pistes

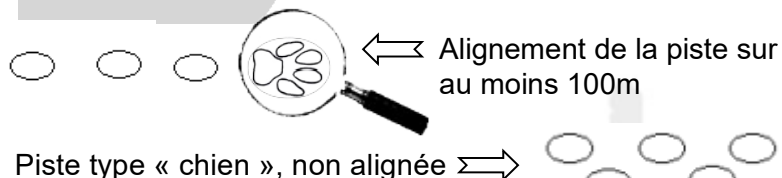
forme ovale : L : 8 à 12 cm
- l : 7 à 11 cm, symétrique
Empreinte difficile à distinguer du chien



forme ronde 7 à 9 cm de diamètre, asymétrique

Semblables aux empreintes de chats, mais 3 x plus grosses.

Souvent confondues avec les empreintes de chien.



Piste type « chien », non alignée

Cadavres et restes de proies

- **Proies potentielles** : Ongulés sauvages et domestiques. Lors de la découverte de restes de proies, un diagnostic précis ne peut être réalisé que par un correspondant du réseau (traces de morsures, consommation, etc.).

- Le lynx et le loup sont des **espèces protégées**. Leurs dépouilles ne peuvent être manipulées que par des personnes habilitées. Le cadavre sera acheminé vers le Laboratoire vétérinaire départemental où il sera autopsié.

Attention, d'autres indices peuvent être présents sur le lieu de l'observation !
(empreintes, excréments, poils, etc.)